

Frais de déplacement hors Québec du président-directeur général , des vice-présidents et du président de la CETM¹

Trimestre	Nom	Fonction	Date Début	Date Fin	Ville	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire hébergement repas	Autres frais inhérents ²	Frais assumés par autre M/O : Montant versé/M/O
Premier						Aucun				

1. Ces chiffres peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture d'un trimestre donné au système comptable.

2. Les frais inhérents peuvent être : une indemnité forfaitaire journalière pour un séjour dans un établissement hôtelier ou tout autre établissement, une indemnité journalière pour des appels téléphoniques personnels, un remboursement pour des frais raisonnables de blanchissage ou de repassage, un remboursement de frais d'appels téléphoniques professionnels ou un remboursement pour divers achats reliés au bureau.